

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COLLÈGE MONTMORENCY  
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **356<sup>e</sup>** assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 15 juin 2021, à 17 heures via TEAMS.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames Rébecca Joyal  
Louise Lacoste  
Mélanie Laflamme  
France Lamarche  
Lyne Larouche  
Martine Lavoie  
Marie-Anne Perreault  
Christiane Pichette  
Catherine Provost  
Suzie Ranger  
Annie Saint-Germain  
Brianna Teupe

Messieurs Robin Blanchet  
Tarik-Alexandre Chbani  
Jérôme Cormier  
Jean-Philippe Martin  
Olivier Simard

**INVITÉS PRÉSENTS :**

Mesdames Claire Auclair  
Marilyn Doucet  
Marie-Eve Dupuis-Roussil  
Isabelle Grelier  
Isabelle Legault  
Kathleen Lebeuf  
Catherine Parent

Messieurs Yvan Bendwell  
Simon Lavoie

**ABSENTS :**

Mesdames Johanne Allaire  
Tracy Audrey Perrault

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption du procès-verbal de la 355<sup>e</sup> assemblée ordinaire : corrections et approbation**
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal**
- 4. Rapport du directeur général**
- 5. Points de décision**
  - (d) 5.1 Demande de dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour les sessions d'été et d'automne 2021
  - (d) 5.2 Assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) – été et automne 2021
  - (d) 5.3 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)
  - (d) 5.4 Rapport annuel 2020-2021 du Comité d'éthique de la recherche

- (d) 5.5 Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études
  - 5.5.1 Diplômes d'études collégiales (DEC) – recommandations de sanction
  - 5.5.2 Attestations d'études collégiales (AEC)
- (d) 5.6 Composition de la Commission des études pour 2021-2022
- (d) 5.7 Budget 2021-2022
- (d) 5.8 Reddition de comptes en gestion contractuelle
- (d) 5.9 Délégation des pouvoirs pour la période estivale 2021
- (d) 5.10 Renouvellement du contrat des services de restauration
- (d) 5.11 Contrat pour les services financiers
- (d) 5.12 Calendrier des séances 2021-2022
- (d) 5.13 Avis de motion – Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres
- (d) 5.14 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs
- (d) 5.15 Avis de motion – refonte de la Politique sur la sécurité de l'information
- 6. Points d'information**
- (d) 6.1 Bilan annuel de la Commission des études 2020-2021
- (d) 6.2 Rapport annuel des départements 2020-2021
- 6.3 Planification stratégique | Horizon 2026 – suivi des démarches
- 6.4 Développement des affaires – services de formation aux entreprises
- 6.5 Résultats du sondage organisationnel
- 6.6 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.
- 7. Correspondance et communications écrites**
- 8 Varia**

CA20/21-356.1/  
ADOPTION DE  
L'ORDRE DU JOUR

### 1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, madame Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Les points suivants sont reportés à la prochaine assemblée à l'automne :

- 5.5 – Diplômes d'études collégiales (DEC) – sanction des études
- 5.14 – Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs
- 5.15 – Avis de motion – refonte de la Politique sur la sécurité de l'information
- 6.4 – Développement des affaires – service de formation aux entreprises

Le point 6.3 – Planification stratégique – suivi des démarches est présenté en début d'assemblée afin de permettre aux invités de quitter la rencontre.

Il est proposé par : Mme Louise Larouche

Appuyé par : Mme Marie-Anne Perreault

### ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la 356<sup>e</sup> assemblée.

CA20/21-356.2  
ADOPTION DU  
PROCÈS-VERBAL DE  
LA 355<sup>e</sup> ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE :  
CORRECTION ET  
APPROBATION

### 2. Adoption du procès-verbal de la 355<sup>e</sup> assemblée ordinaire : correction et approbation

Il est proposé par : M. Jean-Philippe Martin

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

## ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la 355<sup>e</sup> assemblée ordinaire.

---

CA20/21-356.3/  
AFFAIRES  
DÉCOULANT DE CE  
PROCÈS-VERBAL

### 3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général effectue un suivi de certaines décisions prises lors de la dernière assemblée :

- Composition des sous-comités du C.A. : M. Jérôme Cormier a participé à la dernière rencontre du comité des ressources humaines;
  - Centre de prévention et d'intervention : une présentation du centre par M. Frédérick Lapointe et Mme Marie-Josée Beaudoin est envisagée à l'automne.
- 

CA20/21-356.4/  
RAPPORT DU  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL

### 4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Demande d'intervention du Syndicat des enseignantes et enseignants du Collège Montmorency
  - Retour sur la cérémonie de fin d'études
  - Situation COVID
  - Planification de la rentrée scolaire le 23 août 2021
  - 8621 étudiants inscrits pour la rentrée à l'automne
  - Ajout d'espace dans nos infrastructures louées à l'UQAM pour la session d'automne
  - Budget du gouvernement du Québec
  - Devis scolaire
  - Grèves du personnel de soutien et du personnel enseignant
- 

CA20/21-356.5/  
POINTS DE  
DÉCISION

### 5. Points de décision

#### (d) 5.1 Demande de dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour les sessions d'été et d'automne 2021

Dans le contexte exceptionnel et inédit de la pandémie, le ministère de l'Enseignement supérieur a informé les collèges le 23 avril dernier que les assouplissements temporaires au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) seraient prolongés pour les sessions d'été et d'automne 2021 afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages.

La direction des études demande l'autorisation temporaire de déroger à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) comme proposée par le Ministère.

**CONSIDÉRANT** la correspondance du ministère de l'Enseignement supérieur du 23 avril 2021 demandant aux collèges de tenir un maximum d'activités en présence pour tous les étudiants et étudiantes à la session d'automne 2021 dans le respect des contraintes sanitaires émises par la Santé publique;

**CONSIDÉRANT** que le caractère imprévisible et inédit de la pandémie pourrait obliger le Collège à basculer, si la situation l'exige, en enseignement à distance;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité du Collège de mettre tout en œuvre pour assurer la tenue d'activités pédagogiques adaptées, en présence et à distance, tout en favorisant la réussite des étudiants;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Enseignement supérieur fera preuve de souplesse dans l'application du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) aux sessions d'été et d'automne 2021 afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Mélanie Laflamme

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** une dérogation temporaire à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour les sessions d'été et d'automne 2021.

(d) **5.2 Assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) – été et automne 2021**

Dans le contexte exceptionnel et inédit de la pandémie, le ministère de l'Enseignement supérieur a informé les collèges le 23 avril dernier que les assouplissements temporaires au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) seraient prolongés pour les sessions d'été et d'automne 2021 afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages.

La direction des études propose de reconduire les assouplissements temporaires qui ont été adoptés par le Conseil d'administration le 15 décembre 2020 en prévision des sessions d'été et d'automne 2021 selon le document déposé.

**CONSIDÉRANT** la correspondance du ministère de l'Enseignement supérieur du 23 avril 2021 demandant aux collèges de tenir un maximum d'activités en présence pour tous les étudiants et étudiantes à la session d'automne 2021 dans le respect des contraintes sanitaires émises par la Santé publique;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Enseignement supérieur a précisé vouloir faire preuve de souplesse dans l'application du Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) aux sessions d'été et d'automne 2021 afin de faciliter l'administration des programmes et l'évaluation des apprentissages;

**CONSIDÉRANT** que le caractère imprévisible et inédit de la pandémie pourrait obliger le Collège à basculer, si la situation l'exige, en enseignement à distance;

**CONSIDÉRANT** la responsabilité du Collège de mettre tout en œuvre pour assurer la tenue d'activités pédagogiques adaptées, en présence et à distance, tout en favorisant la réussite des étudiants;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

## **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** les assouplissements à la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) pour les sessions d'été et d'automne 2021.

(d) **5.3 Mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP)**

La mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) a pour but d'assurer la qualité de la formation offerte au Collège.

La direction des études n'envisage aucune évaluation locale de programme dans le cadre de l'application de la PIEP pour l'ensemble de ses programmes préuniversitaires et techniques pour l'année 2021-2022 en raison des travaux d'actualisation du Ministère et des élaborations ou révisions qui se poursuivent.

**CONSIDÉRANT** l'obligation du Collège d'adopter, après consultation de la Commission des études, une Politique institutionnelle d'évaluation de programmes (PIEP) et de s'assurer de son application (Règlement sur le régime des études collégiales, art.24);

**CONSIDÉRANT** l'importance d'une évaluation périodique des programmes d'études offerts par le Collège;

**CONSIDÉRANT** les actualisations de programmes menées par le ministère de l'Enseignement supérieur :

- Sciences de la nature (200.B0)
- Sciences humaines (300.A0)
- Technologie de l'électronique, ordinateurs et réseaux (243.BB)
- Techniques d'éducation à l'enfance (322.A0)
- Techniques d'éducation spécialisée (351.A0)
- Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0)
- Gestion de commerces (410.D0)
- Techniques de bureautique (412.AB)

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'élaboration ou de révision se poursuivent dans les programmes suivants :

- Techniques de physiothérapie (144.A1)
- Orthèses, prothèses et soins orthopédiques (144.F0)
- Paysage et commercialisation en horticulture ornementale (153.C0)
- Technologie du génie électrique, automatisation et contrôle (243.D0)

**CONSIDÉRANT** que la direction des études n'envisage pas d'ajouter de nouvelles évaluations locales de programme dans son plan annuel 2021-2022;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Lyne Larouche

Appuyé par : M. Robin Blanchet

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le présent document relatif à la mise en œuvre de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) pour 2021-2022.

#### **(d) 5.4 Rapport annuel 2020-2021 du Comité d'éthique de la recherche**

Le Comité d'éthique de la recherche du Collège Montmorency (CÉR) a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015, sur la recommandation de la Commission des études. La première réunion du CÉR s'est tenue en avril 2015.

Le Comité doit faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique institutionnelle d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

**CONSIDÉRANT** la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains en vigueur depuis le 29 septembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que le Comité d'éthique de la recherche a été créé par résolution du Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2015;

**CONSIDÉRANT** l'obligation par ce comité de faire un rapport annuel de ses activités au Conseil d'administration, selon l'article 5.4 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Mélanie Laflamme

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le rapport annuel 2020-2021 du Comité d'éthique de la recherche.

(d) **5.5 Sanction des études**

La présentation de ce point est reportée à la prochaine assemblée.

(d) **5.6 Composition de la Commission des études pour 2021-2022**

La directrice des études présente la composition de la Commission des études (présidence, responsables de programmes et autres membres) pour l'année 2021-2022.

**CONSIDÉRANT** la composition de la Commission des études pour l'année 2020-2021 déposée en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** les modalités de nomination des responsables pédagogiques prévues à l'article 3.1.1 e) du Règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** le respect par le Collège des règles de composition et de nomination des membres de la Commission des études telles qu'énoncées à l'article 3.1.1 du règlement numéro 7 sur la Commission des études;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction des études;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE RECEVOIR** officiellement la liste des membres de la Commission des études pour l'année 2021-2022, le tout selon la liste annexée.

(d) **5.7 Budget 2021-2022**

En lien avec le dépôt des allocations initiales du ministère de l'Enseignement supérieur (MES), le Collège doit déposer un budget provisoire au 30 juin 2021 et devra déposer un budget final au plus tard le 30 septembre 2021.

La directrice des services financiers et des ressources matérielles dépose le budget équilibré qui a été présenté au comité d'audit. Le comité recommande l'adoption du budget tel que déposé.

**CONSIDÉRANT** le dépôt des allocations budgétaires 2021-2022 par le MES;

**CONSIDÉRANT** les obligations requises par le Règlement relatif à la gestion financière (numéro 3);

**CONSIDÉRANT** la situation exceptionnelle liée à la pandémie, le MES accepte de reporter la date de dépôt du budget de fonctionnement au 30 septembre, mais exige le dépôt d'un budget provisoire au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

**CONSIDÉRANT** le dépôt des documents pour analyse par le comité d'audit;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité de direction et du comité d'audit;

Il est proposé par : M. Tarik-Alexandre Chbani

Appuyé par : Mme Marie-Anne Perreault

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le budget provisoire de fonctionnement 2021-2022 tel que déposé.

(d) **5.8 Reddition de comptes en gestion contractuelle**

La directrice des services financiers et des ressources matérielles sollicite les membres du Conseil d'administration afin d'autoriser le directeur général à signer la Déclaration du dirigeant de l'organisme, tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics.

**CONSIDÉRANT** la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de transmettre une déclaration du dirigeant attestant notamment de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle au moyen d'un modèle nommé Annexe 3;

**CONSIDÉRANT** les informations publiées dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO);

**CONSIDÉRANT** le Règlement relatif à la gestion contractuelle et à la délégation des pouvoirs dévolus aux dirigeants de l'organisme (Règlement numéro 4);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité exécutif;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'AUTORISER** le directeur général à signer la Déclaration du dirigeant de l'organisme tel qu'exigé par la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1, a.2, a.26).

#### **(d) 5.9 Délégation des pouvoirs pour la période estivale 2021**

Étant donné que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale, que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration et qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège, la direction générale sollicite les membres du Conseil d'administration pour déléguer au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder dans tous les dossiers le requérant, notamment l'octroi des contrats suivants:

- Contrat de construction pour le projet de fourniture et remplacement d'une chaudière au gaz naturel, fourniture et installation d'une nouvelle chaudière électrique et autres travaux connexes;
- Contrat de services pour les services professionnels pour le projet d'acquisition et d'implantation de bâtiments modulaires pour les besoins en locaux du programme d'études Techniques de sécurité incendie (311.A0);
- Contrat de construction pour le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes.

**CONSIDÉRANT** le fait que le Conseil d'administration ne siège pas durant la période estivale;

**CONSIDÉRANT** que des situations exceptionnelles pourraient requérir des décisions relevant des pouvoirs attribués au Conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT** qu'en certains dossiers, le fait de procéder avec délai pourrait entraîner préjudice pour le Collège;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Annie Saint-Germain

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**DE DÉLÉGUER** au directeur général les pouvoirs nécessaires pour procéder dans tous les dossiers le requérant, notamment l'octroi des contrats suivants :

- Contrat de construction pour le projet de fourniture et remplacement d'une chaudière au gaz naturel, fourniture et installation d'une nouvelle chaudière électrique et autres travaux connexes;
- Contrat de services pour les services professionnels pour le projet d'acquisition et d'implantation de bâtiments modulaires pour les besoins en locaux du programme d'études Techniques de sécurité incendie (311.A0);

- Contrat de construction pour le projet de redressement des toitures, remplacement du revêtement extérieur et autres travaux connexes;

**D'OBLIGER** le directeur général à faire rapport des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoirs, lors de la prochaine assemblée ordinaire du Conseil d'administration.

La présente délégation est valide du 16 juin 2021 jusqu'à la première assemblée du Conseil d'administration de l'année 2021-2022 prévue à l'automne 2021.

(d) **5.10 Renouvellement du contrat des services de restauration**

En lien avec la dernière option de renouvellement dont l'échéance est le 30 juin 2022 et considérant la dernière année en contexte de pandémie, Chartwells a déposé deux (2) offres de services de restauration. Après analyse, il est recommandé au Conseil d'administration d'accepter la deuxième offre, soit pour une année avec deux (2) années de renouvellement (1+1) afin de permettre au Collège de faire une analyse de marché.

**CONSIDÉRANT** qu'en lien avec la Loi sur les contrats des organismes publics (RLRQ c. C-65.1), le Collège n'a pas l'obligation de procéder par appel d'offres public pour ce genre de services;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du contrat actuel, nous sommes à renouveler la dernière option du contrat, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du contrat actuel, la clause 12.3 mentionne : « Si suite à des événements hors du contrôle ou de la volonté expresse du Concessionnaire, il survient un changement affectant le volume d'affaires, de même que les coûts d'opération, le Concessionnaire pourra alors aviser le Collège par écrit et les parties s'engagent dès lors à renégocier de bonne foi les termes du contrat. »;

**CONSIDÉRANT** le contexte de la pandémie et la volonté du concessionnaire de vouloir renégocier l'entente;

**CONSIDÉRANT** les deux (2) offres déposées par le concessionnaire : l'une d'un terme d'une année et l'autre d'un terme d'une année avec deux (2) années de renouvellement (1+1);

**CONSIDÉRANT** que le Collège désire analyser le marché et les différentes opportunités dans les offres de services de restauration en lien avec l'évolution croissante des offres de services dans le secteur;

**CONSIDÉRANT** que pour faire l'analyse complète du dossier, le Collège devra prévoir les travaux sur plus d'une année;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du Comité exécutif;

Il est proposé par : Mme Marie-Anne Perreault

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

**ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'OCTROYER** le contrat à Chartwells pour les services de restauration pour une année avec deux (2) années de renouvellement (1+1), conformément à l'offre déposée.

(d) **5.11 Contrat pour les services financiers**

L'entente contractuelle avec les services bancaires Desjardins arrive à échéance au 30 juin 2021. Les contrats de services financiers sont exclus de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). Desjardins propose de maintenir les mêmes avantages que la dernière entente aux mêmes coûts. Le comité d'audit recommande l'octroi du contrat de gré à gré avec Desjardins.

**CONSIDÉRANT** que le contrat des services financiers arrive à échéance au 30 juin 2021;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics (C-65.1, r.4), un contrat de services financiers ou bancaires peut être conclu de gré à gré;

**CONSIDÉRANT** que Desjardins propose de reconduire la dernière entente aux mêmes conditions sans aucune charge mensuelle;



**CONSIDÉRANT** que les différents services actuellement offerts par Desjardins tels que les dépôts de chèques par scan, les dépôts directs, la gestion de cartes de crédit ainsi que les équipements transactionnels-débites répondent aux exigences des contrôles financiers;

**CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du comité d'audit;

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Louise Lacoste

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'OCTROYER** le contrat pour les services financiers à Desjardins pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2024, conformément à l'offre déposée.

#### **(d) 5.12 Calendrier des séances 2021-2022**

Le calendrier des séances du Comité exécutif et du Conseil d'administration est présenté pour adoption.

##### **Séances du Comité exécutif**

- Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Lundi 18 octobre 2021
- Mercredi 24 novembre 2021
- Mercredi 26 janvier 2022
- Mercredi 13 avril 2022
- Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022

##### **Séances du Conseil d'administration**

- Mardi 14 septembre 2021
- Mardi 26 octobre 2021
- Mardi 7 décembre 2021
- Mardi 8 février 2022
- Mardi 3 mai 2022
- Mardi 14 juin 2022

Il est proposé par : Mme Annie Saint-Germain

Appuyé par : M. Jean-Philippe Martin

#### **ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

**D'ADOPTER** le calendrier des séances tel que déposé.

#### **(d) 5.13 Avis de motion – Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres**

À la dernière assemblée ordinaire du Conseil d'administration le 4 mai 2021, une résolution a été adoptée afin de permettre aux membres internes de voter sur la durée du mandat lors de la nomination et du renouvellement de mandat des hors-cadres. Des modifications seront apportées au Règlement relatif à la nomination et au renouvellement de mandat des hors-cadres du Collège Montmorency.

Tel que requis par l'article 11 du Règlement numéro 1, la secrétaire générale donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil d'administration, la présidente du Conseil d'administration proposera d'adopter les modifications au Règlement sur la nomination et le renouvellement de mandat des hors-cadres.

#### **(d) 5.14 Adoption du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs**

Ce point est reporté à l'automne. Le comité de gouvernance et d'éthique propose la création d'un comité de travail élargi afin de revoir les enjeux soulevés par les commentaires reçus à ce jour et finaliser le projet de Code présenté aux administrateurs.

Les membres intéressés à faire partie du comité de travail sont priés d'en aviser la secrétaire générale avant le 24 juin 2021. Les membres sont invités à transmettre leurs commentaires au plus tard à cette même date.

Une invitation sera transmise à l'automne pour la tenue du comité de travail.

(d) **5.15 Avis de motion – refonte de la Politique sur la sécurité de l'information**

La présentation de ce point est reportée à l'automne.

---

CA20/21-356.6/  
POINTS  
D'INFORMATION

**6. Points d'information**

(d) **6.1 Bilan annuel de la Commission des études 2020-2021**

La Commission des études a tenu 11 réunions régulières et cinq réunions extraordinaires en 2020-2021.

Le bilan présente les dossiers qui ont été traités par cette instance durant l'année, notamment :

- Activités d'apprentissage sous la responsabilité du Collège (grilles de cours et plans de formation);
- Programmes d'études (PIEP, devis d'évaluation, rapports d'évaluation);
- Calendrier scolaire 2021-2022;
- Politiques et règlements;
- Pandémie mondiale de la Covid-19;
- Dossiers institutionnels;
- Journées pédagogiques;
- Sujets divers.

(d) **6.2 Rapport annuel des départements 2020-2021**

Le rapport annuel des départements 2020-2021 est déposé pour information. Il constitue un moyen privilégié d'information qui permet de faire connaître la nature des responsabilités confiées aux départements et à leurs membres dans le but d'assurer la qualité de l'enseignement dispensé dans les différents programmes offerts.

(d) **6.3 Planification stratégique | Horizon 2026 – suivi des démarches**

Le plan préliminaire du plan stratégique 2021-2026 a été déposé à la Commission des études le 26 mai ainsi qu'aux instances syndicales et aux associations du Collège pour consultation auprès de leurs membres. Le plan préliminaire découle des travaux réalisés par le Bureau de la planification institutionnelle et de l'innovation (BPII) avec la firme Espace Stratégies et fait suite à l'atelier de priorisation du 14 mai avec le Groupe de réflexion et de validation. Il comprend l'énoncé de mission et de vision, les valeurs ainsi que les grandes orientations.

Les membres du BPII accompagnés de M. Yvan Bendwell et de Mme Claire Aubert (Espace Stratégies) présentent sous forme de tableau le plan préliminaire révisé, après consultation des instances et associations. Les commentaires des membres du Conseil seront recueillis par le BPII jusqu'au 25 juin.

La rédaction du plan final s'effectuera durant l'été et l'objectif est de présenter, d'adopter officiellement et de lancer le nouveau plan stratégique à la communauté montmorencienne à la rentrée d'automne.

**6.4 Développement des affaires – services de formation aux entreprises**

La présentation de ce point est reportée à l'automne.

**6.5 Résultats du sondage organisationnel**

La directrice des ressources humaines, Mme Isabelle Grelier, présente les résultats du sondage organisationnel.

**6.6 Compte-rendu des rencontres des sous-comités du C.A.**

Le bilan annuel du comité de gouvernance et d'éthique est présenté par Mme Louise Lacoste, présidente du comité. Monsieur Jean-Philippe Martin, membre du comité des ressources humaines présente, quant à lui, un bref survol de la dernière rencontre de ce comité.

CA20/21-356.7/  
CORRESPONDANCE  
ET  
COMMUNICATIONS  
ÉCRITES

## 7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2021-05-07 : Correspondance du sous-ministre adjoint apportant des précisions sur l'exemption pour les étudiants du collégial qui devaient passer l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature au cours de l'année 2020.
- (d) 7.2 2021-05-13 : Correspondance de la chef du Service de la formation préuniversitaire et de la recherche à l'attention des responsables de l'épreuve uniforme des établissements d'enseignement collégial concernant l'ajout d'une 3e date pour la passation de l'épreuve uniforme de langue d'enseignement et littérature de mai 2021.
- (d) 7.3 2021-05-17 : Correspondance de la chef du Service de la formation préuniversitaire et de la recherche à l'attention des responsables de l'épreuve uniforme des établissements d'enseignement collégial concernant les détails techniques de la passation de l'épreuve sur la plateforme Moodle.
- (d) 7.4 2021-05-20 : Correspondance du président-directeur général de la Fédération des cégeps adressée à la ministre de l'Enseignement supérieur concernant les étapes du déconfinement annoncées le 18 mai et demandant la confirmation du retrait des contraintes sur la distanciation, afin de permettre aux collèges de planifier la session d'automne.
- (d) 7.5 2021-05-27 : Correspondance de la directrice des contrôles financiers et de la conformité du MES adressée au directeur général transmettant les résultats de l'analyse du rapport financier de l'année 2019-2020 conformément aux dispositions du Régime budgétaire et financier des cégeps.
- (d) 7.6 2021-05-31 : Correspondance du sous-ministre demandant aux cégeps de prévoir le retour en présence de tous les membres de leur communauté étudiante dès la prochaine rentrée et d'ajuster leur planification en tenant compte du fait que les contraintes de distanciation physique ne s'appliqueront plus pour la population étudiante au trimestre d'automne 2021, tout en planifiant un plan de repli qui pourrait être déployé rapidement si nécessaire. On invite également les cégeps à faire la promotion de la vaccination auprès des membres de leur communauté respective.
- (d) 7.7 2021-06-03 : Correspondance de la sous-ministre adjointe à la Performance, au Financement et au Soutien à la gestion en lien avec l'attribution du montant forfaitaire de 100 \$ pour chacune des sessions d'études réalisées à temps plein durant l'automne 2020 et l'hiver 2021. La collaboration des établissements d'enseignement collégial est sollicitée pour la réalisation de la mise en œuvre de cette mesure.
- (d) 7.8 2021-06-09 : Correspondance de la sous-ministre adjointe à la Performance, au Financement et au Soutien à la gestion en lien avec le seuil autorisé de la marge de crédit du fonds des immobilisations.

CA20/21-356.8/  
VARIA

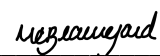
## 8. Varia

Sans objet.

LA SÉANCE EST LEVÉE



Christiane Pichette  
Présidente



Marie-Eve Beauregard  
Secrétaire